

## Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 11 février 2011

• **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **3 novembre 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'Institut d'Education Motrice La Clarté, fixant les conditions d'utilisation du gymnase de Bellevue pour y pratiquer des activités sportives adaptées.

Cette convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 jusqu'au 20 juillet 2011, moyennant un coût horaire de 4,45 euros.

L'utilisation a lieu tous les mercredis de 13h30 à 15h00.

- **8 novembre 2010** : Signature d'un marché à bons de commandes d'une durée de trois ans pour la fourniture de prestations et de services de télécommunications, passé selon la procédure adaptée avec les attributaires suivants :

↳ Lot n°1 - téléphonie fixe: SFR pour un montant maximum annuel de 42 000 euros HT

↳ Lot n°2 - accès Internet : SFR pour un montant maximum annuel de 22 000 euros HT

- **10 novembre 2010** : Signature d'un contrat de maintenance passé entre la Ville et le groupe TC pour l'installation téléphonique de l'école Henri Matisse, située 10 boulevard de la Liberté.

Ce contrat est conclu pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, moyennant une redevance annuelle de 290 euros HT.

- **24 novembre 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'ESAT du Pâtis, fixant les conditions d'utilisation de la salle B du complexe sportif Joseph Ricordel.

Cette convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011, moyennant un coût horaire de 17 euros.

L'utilisation a lieu tous les jeudis de 15h30 à 17h30.

- **13 décembre 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, fixant les conditions d'utilisation du mur d'escalade ainsi que les vestiaires du complexe sportif Joseph Ricordel.

Cette convention est conclue pour la saison 2010-2011, moyennant un coût horaire de 17 euros.

- **16 décembre 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon, fixant les conditions d'occupation de quatre salles du rez-de-chaussée de l'ex-école Saint-Charles, pour permettre à la CCPR d'y stocker ses archives.

Cette mise à disposition est conclue, à titre gratuit, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 jusqu'au 31 août 2011.

Les charges de fonctionnement sont supportées par le preneur.

- **20 décembre 2010** : Signature d'un marché à bons de commandes pour la fourniture de carburants des véhicules municipaux pour l'année 2011, passé selon la procédure adaptée avec la SARL RECADIS - CENTRE CAP NORD de Redon aux conditions suivantes :

- Remise de 0,25 % sur le montant HT de l'ensemble des achats sur la base du prix affiché à la pompe le jour de l'enlèvement.

- **21 décembre 2010** : Signature d'un marché pour l'étude de définition et de programmation d'une maison de santé pluridisciplinaire, passé selon la procédure adaptée avec le cabinet CERUR de Rennes pour un montant de 14 800 euros HT.

- **7 janvier 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'association A.P.E.L. Ecole Notre Dame, fixant les conditions d'occupation du local des Halles Garnier, situé Quai Jean Bart, pour l'organisation d'un vide grenier le dimanche 10 avril 2011.

- **11 janvier 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'association Amical Club Redonnais, fixant les conditions d'occupation du boulodrome des Halles Garnier, situé Quai Jean Bart, pour l'organisation d'un concours de pétanque le samedi 15 janvier 2011.

- **14 janvier 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et le SESSAD Fandguelin de Saint-Jacut les Pins, fixant les conditions d'occupation de l'ex-bibliothèque de la Maison de l'enfance, d'une surface de 96 m<sup>2</sup>, située rue de Galerne, pour y effectuer des séances de psychomotricité pour enfants en difficulté.

La mise à disposition est consentie à compter du 7 décembre 2010 jusqu'à fin juin 2011, moyennant un coût horaire de 4,82 euros.

- **24 janvier 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et Monsieur Jérémy PINARD, domicilié 6 rue du Maréchal Foch à Redon, fixant les conditions d'occupation de l'emplacement de stationnement n°25 du parking municipal, situé rue des Douves.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 15 février 2011, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans, moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

• Par 7 voix pour, 1 abstention et 19 voix contre, **REJETTE** le vœu suivant, formulé par la Minorité :

"Le financement de l'Etat à destination du logement social était par logement de :

- 2001 : 8 000 €
- 2006 : 4 110 €
- 2007 : 4 110 €
- 2008 : 2 983 €
- 2009 : 2 200 €
- 2010 : 1 000 €
- 2011 : 600 €

Face aux difficultés financières auxquelles doivent faire face les bailleurs sociaux et à la demande croissante de logements de nos concitoyens, le Conseil Municipal demande que le financement de l'Etat soit rétabli à son niveau de 2001".

• Par 24 voix pour et 4 abstentions, **APPROUVE** la convention de partenariat entre HABITAT 35 et la Ville de Redon, **EMET** un avis favorable à la démolition de 90 logements sur le quartier de Bellevue, **AUTORISE** Monsieur le Maire, conjointement avec HABITAT 35, à solliciter l'accord du Préfet et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine sur cette démolition, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces afférentes et **DESIGNE** comme membres du Comité de Pilotage :

- Emile GRANVILLE
- Françoise FOUCHET
- Roland BAILLEUL
- Patrick NAÏRI

• A l'unanimité, **DECIDE** le versement d'une subvention de 150 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Redon et **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2011.

- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au lot n° 1 : fruits et légumes frais du marché de fournitures de produits alimentaires.

- A l'unanimité, **APPROUVE** le traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec G.r.D.F. (Gaz Réseau Distribution de France) le traité de concession et ses pièces annexes.

- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne, pour l'organisation de la Fête de la Bretagne - Gouel Breizh 2011.

- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays de Redon et Vilaine, pour la restauration du pont tournant.

- A l'unanimité, **DECIDE** de dénommer "rue du Clos de la Fonchais", la voie qui dessert le lotissement privé, situé à l'angle de la route de la Gacilly et de la rue des Champs de haut, dénommé "Le Clos de la Fonchais".

Vu pour être affiché le 14 février 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 14 février 2011

Le Maire,  
Vincent BOURGUET